

Personnes prises en charge pour syndrome coronaire aigu (SCA) en 2017

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses (http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2020.pdf).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes hospitalisées au cours de l'année n pour une cardiopathie ischémique aigüe (diagnostic principal d'un des Résumés d'Unité Médicale).
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2018, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2017, on dénombre 81 300 personnes prises en charge pour syndrome coronaire aigu (SCA), dont 33% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 68 ans et 69 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 36%, dont 48% sont des femmes. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 1,41‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 600 100 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 1,48‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 0,57‰ sont prises en charge pour syndrome coronaire aigu (SCA), contre 0,53‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 0,95‰ contre 0,57‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
 des personnes prises en charge pour syndrome coronaire aigu (SCA) par classe d'âge en 2017**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	< 100	500	11 600	13 200	14 200	15 300	54 700
Taux brut	0‰	0,07‰	1,68‰	4,13‰	5,33‰	8,04‰	2,05‰
Femmes							
Effectif	< 100	100	2 900	3 900	5 400	14 200	26 600
Taux brut	0‰	0,02‰	0,36‰	1,03‰	1,67‰	4,46‰	0,86‰
Total							
Effectif	< 100	600	14 400	17 100	19 600	29 500	81 300
Taux brut	0‰	0,04‰	0,97‰	2,44‰	3,32‰	5,8‰	1,41‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
 des personnes prises en charge pour syndrome coronaire aigu (SCA) par région en 2017**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	6 100	1,90‰	1,95‰	3 100	0,83‰	0,86‰	9 100	1,33‰	1,36‰
Bourgogne-Franche-Comté	2 700	2,51‰	2,37‰	1 500	1,15‰	1,06‰	4 200	1,78‰	1,66‰
Bretagne	2 600	2,06‰	2,08‰	1 200	0,80‰	0,79‰	3 700	1,38‰	1,37‰
Centre-Val de Loire	2 100	2,13‰	2,03‰	1 100	0,91‰	0,86‰	3 200	1,47‰	1,40‰
Corse	300	2,80‰	2,45‰	100	0,96‰	0,86‰	500	1,81‰	1,60‰
Grand Est	5 300	2,44‰	2,42‰	2 600	1,06‰	1,07‰	7 900	1,71‰	1,69‰
Guadeloupe	200	1,13‰	1,07‰	< 100	0,46‰	0,49‰	300	0,75‰	0,74‰
Guyane	< 100	0,98‰	1,60‰	< 100	0,44‰	1,14‰	100	0,68‰	1,34‰
Hauts-de-France	4 500	1,82‰	2,05‰	2 400	0,85‰	0,98‰	6 900	1,30‰	1,47‰
Ile-de-France	7 600	1,49‰	1,72‰	3 400	0,57‰	0,70‰	11 000	1,00‰	1,17‰
Martinique	300	2,13‰	1,88‰	200	0,95‰	0,93‰	500	1,46‰	1,34‰
Mayotte	< 100	0,53‰	0,83‰	< 100	0,21‰	0,48‰	< 100	0,36‰	0,64‰
Normandie	3 100	2,32‰	2,34‰	1 500	1,01‰	1,01‰	4 600	1,62‰	1,62‰
Nouvelle Aquitaine	5 500	2,47‰	2,31‰	2 700	1,03‰	0,94‰	8 200	1,69‰	1,56‰
Occitanie	5 500	2,43‰	2,36‰	2 500	0,93‰	0,91‰	8 000	1,62‰	1,57‰
Pays de la Loire	2 800	1,89‰	1,99‰	1 300	0,79‰	0,82‰	4 200	1,30‰	1,35‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 200	2,53‰	2,34‰	2 400	1,01‰	0,92‰	7 600	1,70‰	1,57‰
Réunion	600	1,47‰	2,00‰	400	0,82‰	1,32‰	1 000	1,13‰	1,64‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
des personnes prises en charge pour syndrome coronaire aigu (SCA) par classe d'âge en 2017**

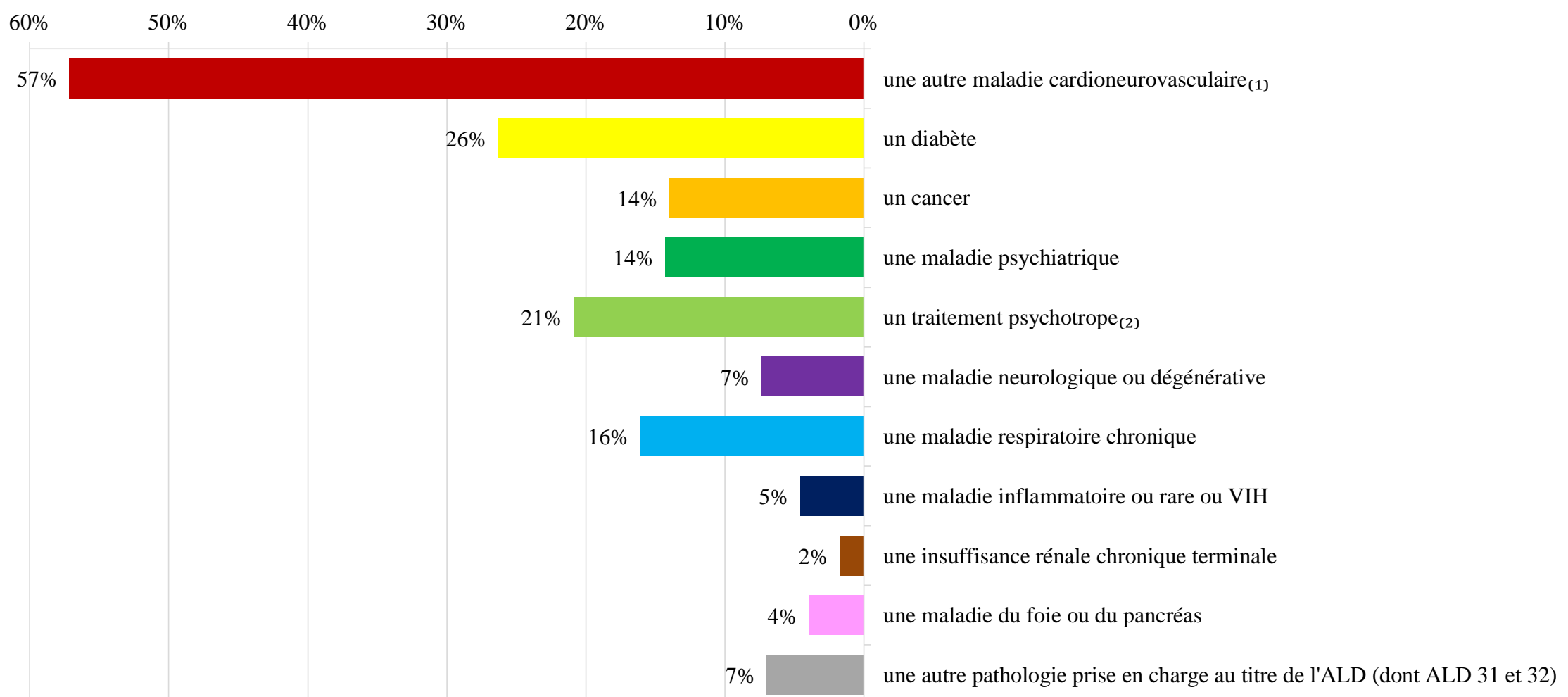
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	300	700	1 200	4 900	7 100
Effectif total	0	600	13 400	15 300	16 800	25 400	71 400
Taux brut	-	-	2,33%	4,48%	7,06%	19,32%	9,93%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour syndrome coronaire aigu (SCA) décédées en 2017 sont respectivement de 79 ans et de 82 ans.

4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour syndrome coronaire aigu (SCA),
pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ dont 1,5% Accident vasculaire cérébral aigu ; 6,9% Séquelles d'accident vasculaire cérébral ; 8,3% Insuffisance cardiaque aiguë ; 20,4% Insuffisance cardiaque chronique ; 11,7% Artériopathie oblitérante du membre inférieur ; 34,3% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 13% Maladie valvulaire ; 0,4% Embolie pulmonaire aiguë ; 2,2% Autres affections cardiovasculaires

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 164 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 969 millions d'euros (0,6%) sont attribués à la prise en charge pour syndrome coronaire aigu :

- 108 millions d'euros pour les soins de ville (11%)
- 811 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (84%)
- 49 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (5%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 10 040 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

6. Evolutions entre 2012 et 2017

a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2017

Entre 2012 et 2017, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour syndrome coronaire aigu (SCA) est de 0,18%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2017 est nulle. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2017

Entre 2012 et 2017, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables au syndrome coronaire aigu (SCA) est de 0,44%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 0,69%.